

# **Pauvreté et stratification du marché du travail au Maroc : éléments d'analyse**

par

**Jean-Philippe El Aynaoui, ATER**  
*Centre d'économie du développement*  
*Université Montesquieu-Bordeaux IV - France*

## **Sommaire**

<b>Summary</b> .....	<b>V</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
1. Le contexte macroéconomique et le marché du travail urbain .....	1
2. Pauvreté et marché du travail .....	2
3. Les sources statistiques .....	3
<b>2. La stratification du marché du travail urbain</b> .....	<b>4</b>
1. L'approche conceptuelle .....	4
2. La méthode d'analyse .....	6
3. Les catégories du marché du travail .....	8
<b>3. Pauvreté et segments du marché du travail</b> .....	<b>12</b>
1. La détermination de la pauvreté .....	12
A. Les fondements méthodologiques .....	12
B. La robustesse des options analytiques .....	14
2. Pauvreté et vulnérabilité sur le marché du travail .....	16
A. Le profil de la pauvreté .....	16
B. Pauvreté et statut du travail .....	19
<b>4. Conclusion</b> .....	<b>22</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>22</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>25</b>

## ***Avant-propos***

L'auteur tient à exprimer sa profonde gratitude à M. M. Tadili Fariss, Directeur de la statistique (Maroc), ainsi qu'à M. M. Abzahd, Chef de la division des enquêtes auprès des ménages, et à M. B. Hajibi, Ingénieur analyste au sein de cette institution.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au Centre d'économie du développement de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, et en particulier à M. J.-P. Lachaud, pour les discussions constructives ayant lieu dans le cadre du "programme marché du travail".

Par ailleurs, ce travail est issu d'une thèse en cours de réalisation sous la direction de J.-P. Lachaud du Centre d'économie du développement et de l'Institut international d'études sociales - OIT, Genève.

L'auteur demeure bien évidemment seul responsable des erreurs et omissions pouvant subsister.

## **Summary**

### ***Poverty and urban labor market stratification in Morocco***

This paper shows that there is a strong relation between urban poverty patterns and the functioning of the urban labor market in Morocco.

There are strong evidences that labor markets in developping are characterised by substantial heterogeneity. Consequently, a model that do not handle this reality is not suitable to understand labor market processes outcomes. The paper presents an approach of labor market segmentation based on occupational differentials in terms of vulnerability. The paper argues that this approach provides a useful framework for understanding the mechanisms of the urban labor market underlying poverty.

Based on data from a living standard measurement survey in Morocco, a cluster analysis, exclusively using occupational variables, enables to represent the labor market structure. The data analysis differentiates four groups in term of their degree of vulnerability on the urban labor market.

The third step of this study is to document the patterns of poverty in connection with the stratification of the labor market. The analysis then shows that there is a tenuous relationship between occupational status - as identified by the cluster analysis - and the poverty. The study points out that two groups on the labor market are notably vulnerable to poverty.

### ***An investigation of the link between poverty and labor market in the context of Morocco***

## **Abstract**

The objective of this paper is to show that there is a strong relation between urban poverty patterns and the functioning of the urban labor market in developing countries. The analysis is using data for Morocco. A segmentation model based on occupational differentials in terms of institutionnal protections enable to reveal the latent allocation process of individuals in the segments of the labor market. The results suggest that the insertion mode of individuals in the labor market is a crucial determinant of the incidence of poverty within the households. The study points out that two groups on the labor market are highly vulnerable to poverty.

# 1. Introduction

## 1. Le contexte macroéconomique et le marché du travail urbain

Au cours de la dernière décennie, le Maroc, à la différence de nombreux pays en développement, et notamment de ceux d'Afrique subsaharienne, n'a pas connu de récession économique prolongée. Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de 3.7%<sup>1</sup> entre 1983 et 1994<sup>2</sup>, alors que le rythme annuel moyen de la croissance démographique s'établissait sur la même période à 2.7%<sup>3</sup>. Ce pays, dont les premières mesures de stabilisation, sous l'impulsion de la banque mondiale, remontent à 1983, a pu obtenir une réelle réduction de ses déséquilibres macroéconomiques. La stabilisation a donc été atteinte en maintenant des taux de croissance élevés pour une conjoncture d'ajustement<sup>4</sup>. Dans le même temps, le Maroc a engagé un ambitieux processus de libéralisation et de réformes structurelles. L'objectif recherché est un changement dans la structure des prix relatifs favorisant une réallocation des ressources vers les activités de biens échangeables. Plus largement, les réformes visent à introduire des mécanismes de marché dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces nouvelles options, qui conduisent à une mutation profonde des structures de l'économie, ont un impact déstabilisateur à court-moyen terme. Le marché du travail urbain n'échappe pas à cette dynamique de transformation. Bien au contraire, les déséquilibres y sont patents et semblent devoir perdurer, ceci, d'autant plus qu'il est le lieu privilégié de répercussion de l'ensemble des chocs de divers nature que subit l'économie.

En effet, en dépit du contexte global assez favorable, le marché du travail urbain se trouve soumis à de puissantes pressions. L'évolution du chômage est un des révélateurs des ajustements sur ce marché. Ainsi, entre 1985 et 1993 le taux d'accroissement annuel moyen des créations d'emplois s'élevait à 3.8%, alors que dans le même temps l'offre de travail s'accroissait de 4.2% en moyenne par an<sup>5</sup>. Le taux de chômage (déclaré) urbain a augmenté de façon significative passant de 13.9% en 1985 à 18.5% en 1991, ce qui recouvre un taux d'accroissement annuel moyen du nombre de chômeurs de 9.4%<sup>6</sup>. En outre, le niveau de sous-emploi s'établit en 1991 à 28.8% des actifs urbains.

Par ailleurs, certains dysfonctionnements accentuent la vulnérabilité du marché du travail urbain. On constate un excès de diplômés de l'enseignement supérieur général avec simultanément un manque de techniciens spécialisés. Le nombre de jeunes diplômés au chômage a progressé en moyenne de 20.5% par an entre 1985 et 1993. Les formes d'emploi précaire, et donc la vulnérabilité des

---

<sup>1</sup>Bank al Maghrib (1995).

<sup>2</sup>Cependant, ces bonnes performances, en grande partie dues à des conditions climatiques globalement favorables sur la période, ne doivent pas cacher une faiblesse structurelle de l'économie marocaine : la croissance reste tributaire du climat et de son impact sur la production agricole. Ainsi, après une hausse de 6.9% en 1991, le PIB, en termes réels, diminua de 4.1% en 1992 suite à une sévère sécheresse.

<sup>3</sup>Banque mondiale (1993).

<sup>4</sup>En Afrique subsaharienne, entre 1980 et 1990, le taux de croissance annuel moyen du PIB n'a été que de 2.1%. Banque mondiale (1992).

<sup>5</sup>Enquête nationale sur la population active urbaine (ENPAU) (1991, 1993).

<sup>6</sup>ENPAU (1991).

travailleurs, se développent alors que le stock d'emplois protégés a tendance à diminuer. Ainsi, la part du travail salarié dans l'emploi total chute de 66.7% en 1986 à 59.3% en 1993 alors que le taux d'emploi indépendant - sans distinguer l'emploi informel<sup>7</sup> - passe de 28.2% en 1985 à 32.8% en 1993<sup>8</sup>. Le volume de l'emploi dans le secteur public progresse légèrement entre 1985 et 1991 malgré la politique de réduction du déficit budgétaire et de désengagement de l'Etat. Il passe de 9.5% à 10.9%, avec un point bas en 1990 à 9.9%<sup>9</sup>. Cette légère augmentation du nombre de fonctionnaires est due à une certaine flexibilité à la baisse des rémunérations : le salaire réel dans le secteur public a diminué de 22.6% entre 1980 et 1986<sup>10</sup>. La même tendance est observée dans le secteur privé où la dégrèvement des salaires réels atteint 18.5% sur la période 1980-1986. Cette détérioration, antérieure à l'année 1983, s'accompagne cependant d'une revalorisation des salaires nominaux<sup>11</sup>. La relative flexibilité du marché du travail a limité l'impact des mesures d'ajustement, mais n'a pas permis de réduction, ou même de stabilisation du niveau du chômage urbain. Il est cependant bien évident que, si la période d'ajustement a exacerbé les tensions sur le marché du travail urbain, ces maints déséquilibres ne sont pas récents. Ils présentent un caractère structurel et ont de nombreuses conséquences sur la situation sociale au Maroc.

## 2. Pauvreté et marché du travail

Le marché du travail est à tous égards un élément incontournable dans l'appréhension du phénomène de la pauvreté pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il exerce une influence décisive sur le niveau de vie des ménages. Celle-ci est d'autant plus forte dans les pays en développement, qu'un grand nombre de ménages ne disposent que de la vente de leur force de travail pour dériver un revenu. Ainsi, le contexte économique décrit ci-dessus traduit la grande vulnérabilité des individus les plus défavorisés par rapport aux évolutions du marché du travail. Ensuite, dans la mesure où il est un lieu de transmission de l'impact des politiques macroéconomiques - notamment des mesures d'ajustement - sur la pauvreté<sup>12</sup>. Certes, il serait abusif de réduire l'étude de la pauvreté urbaine à une simple analyse de la distribution des revenus. Elle procède nécessairement de multiples dynamiques complexes qui dépassent largement le cadre du marché

---

<sup>7</sup>L'emploi indépendant ne constitue pas une catégorie homogène sur le marché du travail qui soit totalement assimilable au secteur informel. Il n'est alors pas possible de parler avec certitude d'informalisation ou de précarisation du travail au vu de cette évolution. On peut cependant penser que cette croissance rapide de l'emploi indépendant recouvre pour l'essentiel une multiplication des activités informelles urbaines. Par ailleurs, du fait de l'absence de données statistiques, mais aussi du caractère peu opérationnel qui découlent du concept même d'emploi informel, il est difficile de saisir avec un tant soit peu de précision les tendances de cette forme d'occupation au Maroc. M'rabet (1984), cité par Salahdine (1992), estime qu'il occupait 75% des actifs en 1982, mais la méthodologie utilisée est douteuse.

<sup>8</sup>ENPAU (1993).

<sup>9</sup>ENPAU (1991).

<sup>10</sup>Morrisson (1991).

<sup>11</sup>Parallèlement, l'inflation sur la période est demeurée sensiblement égale à celle constatée pendant les années 1970.

<sup>12</sup>Addison, Demery (1995).

du travail<sup>13</sup>. Toutefois, la pauvreté ne doit pas être considérée comme un simple phénomène résiduel, mais plutôt comme la résultante d'une dynamique de fonctionnement particulière du marché du travail.

En effet, la structure même du marché du travail et ses mécanismes de fonctionnement contribuent à aggraver, voire à générer la pauvreté. Ce marché ne peut être considéré comme un lieu où s'échangeraient des biens et services stricto sensu, dont l'équilibre se réaliserait par de simples ajustements dans les prix. La relation entre offreurs et demandeurs a ici un contenu composite qui ne saurait se limiter au marché. L'hétérogénéité des conditions sur le marché du travail, la variété des institutions et des mécanismes déterminant l'accès à l'emploi et sa stabilité, le contexte légal et social s'insèrent dans un processus social plus large qui conditionne, l'utilisation et la rémunération du travail. La pauvreté naît aussi bien de ces "processus d'emploi" au sens large que de facteurs plus évidents tels que le niveau général de production et de productivité dans l'économie<sup>14</sup>. Il existe une multiplicité de dynamiques sous-jacentes à la pauvreté. La structure du marché du travail, et la nature de sa stratification s'avèrent être des éléments centraux de l'explication de l'incidence de la pauvreté.

L'hétérogénéité des marchés du travail urbain dans les pays en développement n'est plus à démontrer. La réalité est plutôt celle d'un marché éclaté en sous-segments distincts les uns des autres<sup>15</sup>. Ce sont ces forces structurantes, qui condamnent certains groupes de travailleurs à la pauvreté, en les confinant dans des emplois précaires et vulnérables. Parallèlement, d'autres catégories d'individus bénéficient d'une véritable protection liée à la nature de leur emploi. La "balkanisation" du marché du travail urbain semble trouver ses prémices dans les différentiels de niveau de vulnérabilité des statuts d'emploi.

L'incidence de la pauvreté entretient donc des liens ténus avec la participation des individus au marché du travail, mais également avec les modalités que prend cette insertion. Le degré de vulnérabilité économique et social, est fortement corrélé au type d'emploi occupé. Ainsi, le statut sur le marché du travail conditionne-t-il pour une grande part le niveau de vie des ménages. C'est l'orientation analytique que ce travail propose d'explorer. Elle trouve, notamment, sa justification dans la puissance des interactions entre la pauvreté et les processus de fonctionnement du marché du travail. Il s'agit donc, de montrer l'existence d'une stratification du marché du travail en terme de vulnérabilité des statuts d'emploi.

### 3. Les sources statistiques

L'analyse est subordonnée à la nature des informations statistiques

---

<sup>13</sup>Salama, Valier (1994) situent, entre autres, les origines de la pauvreté à la fois dans le fond culturel, l'histoire, et les différents modes d'insertion des économies en développement dans l'économie internationale.

<sup>14</sup>Rodgers (1989).

<sup>15</sup>Voir par exemple Harriss (1986) dans le contexte de l'Inde, Jatoba (1989) pour le Brésil, Lachaud (1989) pour la Côte d'Ivoire, Lachaud (1994) dans le cas de six pays d'Afrique subsaharienne.

disponibles<sup>16</sup>. Une enquête nationale intégrée sur le niveau de vie des ménages au Maroc, effectuée en 1991 par la Direction de la statistique, fournit l'opportunité d'explorer la présente option conceptuelle. Menée auprès d'un échantillon de 3400 ménages<sup>17</sup> (dont 1650 ménages urbains), sur une période d'un an, cette enquête couvre l'ensemble des zones rurales et urbaines du Maroc<sup>18</sup>. La constitution de l'échantillon repose sur un plan de sondage stratifié à trois niveaux. Au premier degré, 140 unités primaires sont sélectionnées au sein d'un échantillon-maître, établi sur le recensement de la population de 1982, 3 unités secondaires sont ensuite tirées, et enfin, 8 ménages sont sélectionnés au hasard dans chaque unité secondaire<sup>19</sup>. Les données utilisées dans le cadre de ce travail recouvre l'ensemble des espaces urbains des régions économiques du Centre et du Nord-ouest, soit 469 ménages<sup>20</sup>. Cette enquête, du fait de la richesse de son questionnaire, mais également de la qualité des informations recueillies rend réalisable les objectifs de la présente recherche. En outre, le fait qu'elle se situe en fin de période d'ajustement structurel en renforce l'intérêt<sup>21</sup>.

L'identification de la stratification du marché du travail urbain constitue le point de départ de cette recherche. Aussi, après avoir introduit l'approche conceptuelle et la méthodologie subséquente, la présente contribution tentera de spécifier les interactions entre la structure du marché du travail et la pauvreté.

## **2. La stratification du marché du travail urbain**

### **1. L'approche conceptuelle<sup>22</sup>**

L'appréhension des dynamiques d'évolution du marché du travail urbain dans les pays en développement se heurte à l'existence d'une dualité apparente de ces économies. La prise en compte de ce fait stylisé est apparue essentielle dans la construction de modèles explicatifs pertinents du fonctionnement de ce marché. Souvent, elle prend la forme d'une présentation de la structure du marché du travail en deux ou plusieurs segments dont les modes de fonctionnement sont opposés points par points, notamment en ce qui concerne la distribution des

---

<sup>16</sup>Souvent, les études sur la pauvreté ou le marché du travail dans les pays en développement, et particulièrement au Maroc, sont basées sur des données trop agrégées, ce qui, de facto limite les possibilités d'analyse. Lorsque l'on cherche à étudier les liens entre le fonctionnement du marché du travail et la pauvreté avec une certaine précision, il est nécessaire de disposer d'informations statistiques idoines d'un point de vue conceptuel, qui, par ailleurs doivent être désagrégées.

<sup>17</sup>Ce qui correspond à environ 19000 individus.

<sup>18</sup>Les informations recueillies lors de cette investigation sont nombreuses puisque le questionnaire, à sujets multiples, ne comporte pas moins de 21 sections. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux informations relatives aux caractéristiques démographiques, aux conditions de vie, à l'éducation, à l'activité, au revenu, à l'emploi indépendant, à la migration, aux dépenses des ménages.

<sup>19</sup>Pour davantage de détails sur l'enquête, et notamment sur les questions d'échantillonnage et les fondements méthodologiques, on pourra se référer à : Direction de la statistique (1992).

<sup>20</sup>Ce qui correspond à 2508 individus.

<sup>21</sup>La phase allant de 1983-1986 est surtout marquée par des mesures de stabilisation macro-économique, alors que la période 1987-1991 connaît une accentuation des réformes structurelles.

<sup>22</sup>Ce papier emprunte, au niveau de la méthodologie, aux analyses effectuées par J.-P. Lachaud sur les marchés du travail de six pays d'Afrique subsaharienne.

revenus<sup>23</sup>.

La théorie de la segmentation du marché du travail a alors fortement influencé les analyses dans les pays du tiers monde<sup>24</sup>. Développée à l'origine aux Etats-Unis, pour expliquer l'extension de la pauvreté durant la période de croissance des années 60<sup>25</sup>, c'est dans sa version la plus restrictive (l'approche dualiste) qu'elle a été le plus largement transposée à la situation prévalent dans les pays du tiers monde. A l'origine, l'approche du marché du travail dual part du constat que les gains des individus sont en grande partie fonction de leur localisation sectorielle sur le marché du travail<sup>26</sup>. Les différentiels de salaires observés ne sont que partiellement le résultat des écarts individuels sous-jacents de dotation en capital humain. Elle oppose alors un segment primaire, où prédominent des conditions de travail favorables, une certaine stabilité de l'emploi, des salaires relativement élevés, des opportunités de promotion; à un segment secondaire dont les caractéristiques sont inverses au précédent. Le fonctionnement du marché du travail, notamment le mode de fixation des salaires, diffère selon le segment considéré. De plus, les emplois primaires sont rationnés et la mobilité ascendante entre les secteurs est très réduite. L'analyse met l'accent sur la nature des emplois occupés plutôt que sur les qualifications des travailleurs<sup>27</sup>. Ainsi, les emplois dans le primaire sont qualifiés de "bons emplois", alors que ceux du segment secondaire sont de "mauvais emplois". Les individus vulnérables et les pauvres sont donc relégués dans les emplois secondaires où l'instabilité est grande.

Associée aux premières présentations dualistes des économies en développement<sup>28</sup>, la transposition des hypothèses fortes de l'approche de la segmentation a récemment pris la forme d'une dichotomisation du marché du travail urbain, entre un secteur formel et un secteur informel, parallèle à la distinction entre segment primaire et secondaire des pays industrialisés. C'est le cadre d'analyse dominant de la structure des marchés du travail urbain. La distinction conceptuelle entre les secteurs formel-informel repose essentiellement sur les deux principes suivants : la libre entrée sur le secteur informel<sup>29</sup>, et la différenciation du marché du travail en terme de systèmes productifs. Le mode de fonctionnement des unités de production diffère alors selon le segment considéré. De facto, les modalités d'utilisation du facteur travail, qui sont liées au processus de production, sont particulières à chaque strate. En pratique, la dichotomisation des deux secteurs productifs passe par une répartition des entreprises suivant un

---

<sup>23</sup>Ce sont toutes les analyses qui font une distinction : rural-urbain, moderne-traditionnel, informel-formel...

<sup>24</sup>Il existe certes une grande diversité de la littérature sur la segmentation du marché du travail. En effet, certains modèles de la segmentation se démarquent totalement du modèle néoclassique, alors que d'autres se situent à sa frontière, ou encore s'y intègrent. Cependant, ils ont en commun l'hypothèse de voir les marchés du travail comme étant segmentés, avec une mobilité réduite entre les segments. Sur cette question, voir Taubman, Wachter (1986).

<sup>25</sup>Doeringer, Piore (1971); Thurow, Lucas (1972); Edwards, Reich, Gordon (1973).

<sup>26</sup>Doeringer, Piore (1971); Gordon (1972); Harrison (1972).

<sup>27</sup>C'est la une différence fondamentale avec l'approche du capital humain qui associe éducation-formation-expérience professionnelle, productivité et gains.

<sup>28</sup>Lewis (1954); Harris, Todaro (1970).

<sup>29</sup>i.e, les individus à la recherche d'un travail n'ont aucune difficultés à accéder aux emplois du secteur informel.



critère déterminé a priori<sup>30</sup>.

Cependant, de nombreuses études ont montré que cette dualité n'était pas évidente et surtout qu'elle ne recouvrait pas la réalité du marché du travail urbain. Kannappan, se basant sur une série d'études empiriques, montre que les critères utilisés pour dualiser le marché du travail transcendent en fait la séparation. On trouve une certaine continuité, plutôt qu'une rupture, dans les formes d'emploi existant dans les deux secteurs. Les données fournissent encore moins de support à l'idée que la dichotomie secteur moderne-informel corresponde à un marché du travail dual, dans le sens où une forme de travail homogène est inégalement rémunérée pour des raisons d'affiliation sectorielle<sup>31</sup>. Ainsi, les variations dans les gains ne sont pas nécessairement liées à cette classification typique, et il n'existe alors pas de faits avérés qui permettent d'affirmer que les revenus soient systématiquement polarisés en faveur du secteur formel. L'hétérogénéité des gains et des activités à l'intérieur de chaque segment<sup>32</sup> constitue une limite analytique sérieuse. Les formes d'emplois vulnérables ne suivent pas les lignes de démarcation des deux secteurs mutuellement exclusifs. En réalité, certains salariés sont aussi désavantagés que des travailleurs à propre-compte de l'informel, et la pauvreté urbaine chevauche la division en terme de systèmes productifs. En définitive, cette approche, qui ne recouvre pas la réalité de la structure du marché du travail urbain dans les pays en développement, n'offre pas un cadre d'analyse satisfaisant dans une optique d'explication de la pauvreté. L'appréhension des dynamiques du marché du travail à l'origine de la pauvreté passe alors par une désagrégation de ce dernier selon la nature des emplois existants.

Il s'agit de rompre avec le schéma dualiste et sa logique sectorielle, pour se concentrer sur la vulnérabilité des statuts d'emplois. Les limitations du clivage précédent ont conduit certains auteurs à présenter une structure d'analyse du marché du travail urbain qui met l'accent sur les segments vulnérables et les formes de travail. Ainsi, Bromley et Gerry proposent dans le contexte de la théorie marxiste, une segmentation du marché du travail fondée sur les notions de protection, de sécurité et d'autonomie par rapport au capital<sup>33</sup>. Ils distinguent le travail salarié permanent, régulier et assorti de protections légales; du travail occasionnel, caractérisé par une certaine instabilité de l'emploi et une faiblesse des revenus. Cette dernière catégorie est subdivisée en 4 sous-groupes : le travail salarié à court terme, temporaire et occasionnel; le travail salarié déguisé, qui regroupe des travailleurs à domicile et des activités de sous-traitance, et qui recouvre un processus de prolétarianisation du travail indépendant; le travail indépendant qui n'a aucun contrôle sur le capital et les matières premières; et

---

<sup>30</sup>Les définitions du secteur informel varient selon les auteurs. Les critères de repérage utilisés; montant en capital, bénéfice, taille de l'entreprise, existence d'une gestion, conditionnent donc l'ampleur et le contenu des deux segments.

<sup>31</sup>Kannappan (1985).

<sup>32</sup>Mazumdar (1989); voir pour une analyse plus complète : Lachaud (1995).

<sup>33</sup>Bromley; Gerry (1979).

enfin le véritable travail indépendant qui jouit d'une considérable autonomie<sup>34</sup>. Plus récemment, Rodgers, en se basant sur ces premières tentatives a suggéré la segmentation analytique<sup>35</sup> suivante, reprise par Lachaud qui lui apporte par ailleurs un contenu empirique<sup>36</sup> :

a) le travail salarié protégé par des contraintes légales, des contrats, à l'abri des forces de marché du fait de restrictions à l'entrée;

b) le travail salarié concurrentiel, régulier, probablement avec des contrats de travail, et exposé au force du marché du fait de l'absence de barrières à l'entrée;

c) le travail salarié non protégé, relativement hétérogène, marqué par l'insécurité et/ou l'irrégularité (travail occasionnel, travail salarié dans le petit commerce, services domestiques...), les diverses formes du travail salarié déguisé doivent être incluses dans cette catégorie;

d) le travail à propre compte et le travail familial dans les petites unités de production;

e) les activités marginales qui vont du travail périphérique à faible productivité (activités de la rue...) aux activités semi-légales et illégales.

Cette stratification, fondée sur les différentiels de protection, de régularité et d'autonomie - sous-tendue par les modalités selon lesquelles les diverses formes du processus de travail et les différents modes d'insertion affectent les niveaux de vie - identifie clairement les segments les plus vulnérables du marché du travail. Cela est rendu possible parce que les catégories ainsi déterminées, homogènes du point de vue des statuts d'emploi, s'étirant des activités marginales au travail salarié protégé, ne reposent sur aucune discontinuité du système productif. La présente stratification en terme de catégories d'emplois est alors susceptible de révéler les liens entre le marché du travail et la pauvreté. C'est l'option méthodologique de la présente recherche dans le contexte du Maroc.

## 2. La méthode d'analyse

La plupart des études menées dans l'hypothèse de la segmentation, et il en est de même pour celles qui visent à établir une classification des modes d'emploi, procèdent à un découpage du marché du travail à partir de critères prédéfinis. Mais, ce mode de détermination, que l'on peut qualifier de stratification a priori, recèle une faiblesse majeure. Bien que présentant un intérêt certain, il n'aboutit pas à l'identification de segments du marché du travail véritablement homogènes, notamment au niveau des caractéristiques d'emploi des individus. A contrario, une stratification a posteriori devrait pallier à ce défaut.

---

<sup>34</sup>Harriss (1982) reprend, avec quelques adaptations, la désagrégation de Bromley et Gerry, dans une étude sur le marché du travail à Coimbatore. Aryee, Mhone (1986), dans un cadre marxiste, et Weeks (1986) développent également une analyse des segments vulnérables des marchés du travail urbains dans le contexte de l'Afrique.

<sup>35</sup>Rodgers (1986).

<sup>36</sup>Lachaud (1994).

Ainsi, une analyse en classification de groupe<sup>37</sup> doit permettre de produire une stratification du marché du travail urbain a posteriori. Sa mise en oeuvre conduit à l'identification de groupes statistiquement homogènes, qui émergent de l'analyse des données. Pour cela, la procédure *k*-means de classification des groupes selon les cas sera utilisée<sup>38</sup>. L'algorithme utilisé par cette dernière pour déterminer l'appartenance d'un cas à un groupe est basé sur un critère centroïde<sup>39</sup>, ce qui signifie qu'un cas est relié au groupe dont le centre est le plus proche de ce cas. Nous ne disposons pas d'informations sur le centre des groupes, aussi sont-ils estimés de la façon suivante à partir des données : les *k* premiers cas du fichier, *k* étant le nombre de groupes requis, sont sélectionnés comme centres provisoires des groupes. Par la suite, ils sont mis à jour par un processus itératif : un cas remplace un centre si sa plus petite distance à un centre est supérieure à la distance entre les deux centres les plus proches. Un cas se substitue aussi à un centre si le plus petit écart entre ce cas et un centre est plus grand que la plus petite distance entre ce centre et tous les autres centres. Dans tous les cas de figure, c'est le centre le plus proche du cas qui est remplacé. Le processus d'assignation des cas et de détermination des centres est répété jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun changement dans les centres des groupes<sup>40</sup>. Pour classer les cas, les distances Euclidiennes sont calculées<sup>41</sup>. La fiabilité de la procédure requiert que les variables exploitées pour générer les groupes soient exprimées dans la même échelle<sup>42</sup>. La solution consiste alors à standardiser les variables, c'est-à-dire à les transformer de telle sorte que leur moyenne soit nulle et leur écart-type égal à 1. A cet égard, la présente analyse utilise des variables sous forme dichotomique.

La nature des éléments entrant dans la procédure est cruciale, puisqu'elle détermine les points de similarités à l'intérieur des groupes et de dissimilitudes inter-groupes. En ce sens, les variables introduites pour la constitution des segments du marché du travail doivent être exclusivement relatives aux caractéristiques des occupations des individus. Ainsi, l'analyse statistique est menée avec 37 variables dichotomiques tirées de 13 éléments : branche d'activité des individus; catégorie professionnelle; nature de l'entreprise - administration, entreprise publique, entreprise privée -; nombre de salariés dans l'entreprise; existence d'un contrat de travail; ancienneté dans le travail actuel inférieure à 12 mois; temps de travail par semaine inférieur à 32 heures, paiement au mois; 12 derniers mois payés; affiliation à la sécurité sociale; autres rémunérations - avantages en nature, indemnités et primes -; lieu de travail - domicile, hors

---

<sup>37</sup>Cluster analysis

<sup>38</sup>Anderberg (1973). On peut avoir recours à cette procédure, qui produit une seule solution pour le nombre de groupes spécifiés, lorsque le nombre de cas à classer est important (supérieur à 200).

<sup>39</sup>Nearest centroid sorting.

<sup>40</sup>Norusis (1994). La procédure quick-cluster du logiciel SPSS est utilisée dans la présente recherche.

<sup>41</sup>La distance Euclidienne entre deux groupes X et Y, calculée par la commande quick-cluster de SPSS, peut s'exprimer de la façon suivante : Distance (X, Y) =  $\sqrt{\sum (X_i - Y_i)^2}$ . Norusis (1994).

<sup>42</sup>Dans le cas contraire, les variables contribueraient alors au score des distances en fonction de la grandeur absolue de leur unité de mesure.

domicile et fixe, hors domicile non fixe -; propriété de l'entreprise; montant du capital; ventes irrégulières; paiement d'impôts et/ou de taxes<sup>43</sup>.

### 3. Les catégories du marché du travail

L'analyse en classification de groupes a dégagé 4 groupes statistiquement homogènes<sup>44</sup>. L'évaluation de la qualité de ce résultat se situe à deux niveaux. D'abord, l'examen de la matrice des distances Euclidiennes entre les centres finaux des groupes fournit une appréciation de la différenciation entre les divers groupes : si dans l'ensemble tous les groupes se distinguent correctement entre eux, certains se différencient plus que d'autres. Ainsi le groupe 4 se démarque-t-il beaucoup plus du groupe 3 que du 1<sup>45</sup>. Ensuite, l'analyse de variance, qui donne une idée de la variabilité inter-groupe et intra-groupe, montre que toutes les variables diffèrent entre les groupes, puisque les seuils de signification observés du test F sont tous nuls<sup>46</sup>.

Maintenant, il s'agit de vérifier la cohérence des groupes issus de la procédure statistique avec le cadre conceptuel précédemment défini, et de préciser la structure du marché du travail en identifiant à quel segment ils correspondent. A cet égard, l'examen de tableaux croisés entre les groupes statistiques et un certain nombre de variables, qui n'ont pas été introduites dans l'analyse<sup>47</sup>, et, par ailleurs, l'observation des statistiques descriptives des variables de classification présentées au tableau 1, permet de repérer les nouvelles catégories du marché du travail.

Le premier groupe issu de l'analyse se compose exclusivement de travailleurs indépendants, ayant un capital supérieur à un certain niveau<sup>48</sup>, exerçant pour 53% d'entre eux leur activité dans le commerce et 21% dans l'industrie; 41% disposent d'un local fixe hors du domicile et seulement 18% n'ont pas de lieu de travail fixe; 56% sont seul propriétaire de leur entreprise (le mode associatif est assez développé dans cette catégorie); 12% sont affiliés au régime général de la sécurité sociale ce qui dénote d'une certaine ampleur de l'activité. Ainsi, 32% de ces travailleurs indépendants emploient au moins un salarié et 6% plus de 10 salariés. Au niveau de leur éducation, si 73% n'ont aucun diplôme, seulement 17% sont sans instruction et 27% ont des diplômes allant du certificat d'études primaires au Bac. D'autre part, environ 14% ont eu un apprentissage sur le tas dans le secteur informel et 9% ont suivi une formation

---

<sup>43</sup>Les 4 dernières variables sont spécifiques aux travailleurs indépendants.

<sup>44</sup>Il faut cependant noter qu'un certain nombre de tentatives ont été réalisées avant d'obtenir ce résultat. En effet, sur la base conceptuelle précédemment exposée, des classifications en 3, 4, 5 et 6 groupes ont été tentées. La classification en 4 groupes s'est avérée être la meilleure du double point de vue statistique et logique.

<sup>45</sup>Nous verrons, lors de l'identification des groupes, que ses différentiels sont logiques.

<sup>46</sup>Le test F doit être seulement utilisé dans une optique descriptive, dans la mesure où la procédure cluster vise à maximiser les différences entre les cas des divers groupes. En effet, les niveaux de signification observés n'étant pas corrigés, ils ne peuvent en aucun cas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des groupes sont égales. Norusis (1994).

<sup>47</sup>Car ne relevant pas du statut d'emploi des individus.

<sup>48</sup>Voir note numéro 5 du tableau 1.

professionnelle. Ce groupe, dont les indépendants sont relativement autonomes et impliqués dans des activités requérant une certaine intensité capitaliste, est celui des indépendants avec capital.

Le second groupe est constitué de salariés, dont 64% sont ouvriers ou manoeuvres et 27% employés de bureau ou de service. Ces salariés, qui travaillent pour 34% dans la branche industrie, 26% dans les services ou les transports, et 12% dans le commerce, sont majoritairement situés dans des entreprises privées - 91%- de petites taille - 38% sont employés dans des entreprises de moins de 5 salariés. En outre, les individus de ce groupe sont exposés à

**Tableau 1 : Identification des segments du marché du travail urbain, moyennes et écarts-types des variables de l'analyse en classification de groupes, Maroc 1991<sup>1</sup>**

Variables <sup>2</sup>	Catégories				Ensemble
	Indépendant avec capital (Groupe 1)	Salarié non protégé (Groupe 2)	Salarié protégé (Groupe 3)	Indépendant vulnérable (Groupe 4)	
<b>Branche d'activité</b>					
Agriculture/pêche/Forêt	0,09 (0,29)	0,08 (0,27)	0,02 (0,13)	0,05 (0,21)	0,05 (0,21)
Industrie	0,21 (0,41)	0,34 (0,48)	0,09 (0,28)	0,30 (0,46)	0,22 (0,41)
Bâtiment/Travaux publics	0,00 (0,00)	0,11 (0,32)	0,02 (0,13)	0,03 (0,18)	0,05 (0,21)
Commerce	0,53 (0,51)	0,12 (0,32)	0,05 (0,21)	0,44 (0,50)	0,19 (0,39)
Service/Transport	0,12 (0,33)	0,26 (0,44)	0,20 (0,40)	0,15 (0,36)	0,20 (0,40)
Banque/Assurance	0,00 (0,00)	0,00 (0,0)	0,04 (0,20)	0,00 (0,00)	0,02 (0,13)
Service non marchand	0,06 (0,24)	0,06 (0,24)	0,17 (0,38)	0,03 (0,16)	0,10 (0,30)
Administration	0,00 (0,00)	0,03 (0,17)	0,42 (0,49)	0,00 (0,00)	0,18 (0,38)
<b>Nature de l'activité</b>					
Administration publique	0,00 (0,00)	0,04 (0,19)	0,56 (0,50)	0,00 (0,00)	0,24 (0,43)
Entreprise publique	0,03 (0,17)	0,06 (0,24)	0,17 (0,38)	0,00 (0,00)	0,09 (0,28)
Entreprise privée	0,97 (0,17)	0,91 (0,29)	0,27 (0,45)	1,00 (0,00)	0,68 (0,47)
<b>Catégorie professionnelle<sup>(*)</sup></b>					
Cadre sup./Ingénieur	0,00 (0,00)	0,04 (0,20)	0,30 (0,46)	0,00 (0,00)	0,13 (0,34)
Directeur/Gérant/propriétaire	0,00 (0,00)	0,03 (0,17)	0,06 (0,24)	0,00 (0,00)	0,03 (0,18)
Employé de bureau	0,00 (0,00)	0,12 (0,33)	0,18 (0,39)	0,00 (0,00)	0,11 (0,31)
Employé de service	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)	0,26 (0,44)	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)
Ouvrier/Manoeuvre	0,00 (0,00)	0,64 (0,48)	0,09 (0,29)	0,00 (0,00)	0,22 (0,41)
Cadre moyen/Maîtrise	0,00 (0,00)	0,01 (0,11)	0,10 (0,29)	0,00 (0,00)	0,04 (0,20)
Indépendant	1,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	1,00 (0,00)	0,31 (0,46)
<b>Lieu de travail</b>					
Domicile	0,09 (0,29)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,12 (0,33)	0,04 (0,18)
Hors domicile-fixe	0,41 (0,50)	0,75 (0,43)	0,94 (0,24)	0,28 (0,45)	0,69 (0,46)
Hors domicile-non fixe	0,18 (0,39)	0,22 (0,41)	0,05 (0,22)	0,36 (0,48)	0,18 (0,39)
<b>Nb salariés dans l'entreprise</b>					
Moins de 5	0,50 (0,51)	0,38 (0,49)	0,13 (0,34)	0,52 (0,50)	0,32 (0,47)
Plus de 5, moins de 10	0,09 (0,29)	0,15 (0,36)	0,04 (0,20)	0,00 (0,00)	0,07 (0,25)
Plus de 10, moins de 20	0,03 (0,17)	0,11 (0,32)	0,03 (0,17)	0,00 (0,00)	0,05 (0,21)
Plus de 20	0,03 (0,17)	0,33 (0,47)	0,79 (0,41)	0,00 (0,00)	0,41 (0,49)
<b>Contrat de travail</b>	0,00 (0,00)	0,17 (0,39)	0,88 (0,32)	0,00 (0,00)	0,41 (0,49)
<b>Ancienneté dans le travail<sup>3</sup></b>	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)	0,05 (0,22)	0,03 (0,18)	0,07 (0,26)
<b>Temps de travail/semaine<sup>4</sup></b>	0,18 (0,39)	0,07 (0,26)	0,15 (0,36)	0,23 (0,42)	0,15 (0,36)
<b>Paiement au mois</b>	0,00 (0,00)	0,30 (0,46)	0,98 (0,16)	0,00 (0,00)	0,48 (0,50)
<b>12 derniers mois payés</b>	0,00 (0,00)	0,53 (0,50)	0,88 (0,32)	0,00 (0,00)	0,51 (0,50)
<b>Autres rémunérations</b>					
Avantages en nature	0,00 (0,00)	0,24 (0,43)	0,33 (0,47)	0,00 (0,00)	0,20 (0,40)
Primes/Indemnités	0,00 (0,00)	0,08 (0,27)	0,38 (0,49)	0,00 (0,00)	0,18 (0,38)
<b>Affilié sécurité sociale</b>	0,12 (0,33)	0,09 (0,29)	0,71 (0,46)	0,00 (0,00)	0,32 (0,47)
<b>Montant du capital<sup>5</sup></b>	1,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,06 (0,23)
<b>Propriétaire de l'entreprise</b>	0,56 (0,50)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,66 (0,47)	0,20 (0,40)
<b>Ventes irrégulières</b>	0,53 (0,51)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,42 (0,50)	0,14 (0,34)
<b>Paiement impôts/Taxes</b>	0,24 (0,43)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,33 (0,47)	0,10 (0,29)
<b>N</b>	34	169	242	149	594

(1) Analyse en classification de groupes - individus de 15 ans et plus - utilisant le procédé *k*-means. Ecarts-types entre parenthèses; (2) Toutes les variables sont standardisées sous forme dichotomique; (3) Variable codée 1 si ancienneté <12 mois, 0 sinon; (4) Variable codée 1 si temps de travail <32 heures/semaine, 0 sinon; (5) Variable codée 1 si montant >11000 DH, 0 sinon.

(\*) Nota : Il importe de noter que, dans toute cette recherche, ni les aides familiaux (N=55), ni les apprentis (N=28) ne sont considérés comme participant au marché du travail. Il ne sont donc pas pris en considération comme le fait apparaître la section relative à la catégorie professionnelle.

une certaine précarité puisque seuls 17% bénéficient de la protection d'un contrat de travail<sup>49</sup>, 9% sont affiliés à la sécurité sociale, 22% n'ont pas de lieu fixe de travail et 15% ont une ancienneté dans leur emploi inférieure à 1 an. Par ailleurs, le tableau 1 montre que pour environ un individu sur deux; les salaires n'ont pas été versés régulièrement au cours des 12 derniers mois, et que moins d'un tiers sont payés mensuellement. D'autre part, les salariés de ce groupe ont un niveau moyen de formation assez faible : 43% sont sans instruction et 33% ont un niveau primaire. On peut parler pour cette catégorie, vraisemblablement exposée aux forces de la concurrence, jouissant de conditions de travail instables et de faibles protections contractuelles, de travailleurs salariés non protégés.

Un troisième groupe se distingue nettement du précédent. Majoritairement composé de salariés, il compte 36% de cadre supérieur, 10% de cadre moyen et agents de maîtrise. D'autre part, les individus de ce segment bénéficient de protections substantielles attachées à leur statut: 88% exercent leur emploi avec un contrat de travail, et la quasi totalité ont une ancienneté dans l'occupation supérieure à 1 an. De plus, 71% bénéficient d'une protection sociale, 88% ont été régulièrement payé au cours des 12 derniers mois, et 38% se voient attribués des primes ou des indemnités en supplément de leur salaire. Le paiement mensuel des salaires est la norme pour ces emplois. Par ailleurs, 79% de ces salariés exercent leur activité dans des unités de plus de 20 salariés. Ils sont localisés à 56% dans l'administration publique et 17% dans des entreprises publiques; le solde exerçant dans le secteur privé. Par opposition au segment des salariés non protégés, seulement 11% sont sans instruction et 23% ont un niveau d'études supérieures. Ce segment, dont les individus sont privilégiés en terme de sécurité et de protection dans leur emploi peut être qualifié de salariés protégés<sup>50</sup>.

Enfin, l'analyse différencie un groupe de travailleurs indépendants disposant d'un capital inférieur à un seuil déterminé. Ils exercent - essentiellement dans le commerce et les services - pour 12% d'entre eux leur activité à domicile et 36% sans véritable local fixe. La proportion de ces patrons indépendants assistés d'un salarié est minime - 5%. D'autre part, aucun n'est affilié à la sécurité sociale. Certes, les deux tiers sont propriétaires de leur entreprise, mais il s'agit en fait de petites unités de production dont l'actif est faible. Ce groupe s'oppose à celui des indépendants avec capital surtout au niveau de l'outil de travail et des effectifs employés. Il est par ailleurs numériquement plus important, puisqu'il représente 4.4 fois les effectifs du premier groupe. De plus, ces indépendants sont très défavorisés en terme de capital humain, puisque 56% n'ont aucune instruction et

<sup>49</sup>Le questionnaire différenciait entre les divers types de contrat de travail - oral, écrit... - mais malheureusement la qualité des réponses à ces questions n'a pas permis d'affiner l'analyse.

<sup>50</sup>La terminologie utilisée pour décrire les trois premiers groupes est empruntée à Lachaud (1994).

25% ont à peine un niveau primaire. En outre, la formation professionnelle est inexistante et lorsqu'il y'a apprentissage, c'est principalement dans le secteur informel. On peut qualifier ce groupe, très exposé à la moindre détérioration des conditions sur le marché du travail, d'indépendant vulnérable.

La nouvelle stratification du marché du travail urbain opère maintenant une distinction entre la nature des emplois urbains<sup>51</sup>. Parmi les 4 formes d'emplois homogènes, au degré de

**Tableau 2 : Décomposition de l'emploi urbain par statut du travail et type de travailleur, Maroc 1991<sup>1</sup>**

Statut du travail	Type de travailleur				Total
	Chef de ménage	Homme secondaire	Femme mariée	Femme secondaire célibataire	
<b>Indépendant avec capital</b>	26	4	4	-	34
% colone	7,7	3,1	5,9	-	5,7
% ligne	(76,5)	(11,8)	(11,8)	-	(100,0)
<b>Indépendant vulnérable</b>	96	32	14	7	149
% colone	28,6	24,8	20,6	11,5	149
% ligne	(64,4)	(21,5)	(9,4)	(4,7)	25,1
<b>Salarié protégé</b>	141	30	43	28	242
% colone	42,0	23,3	63,2	45,9	242
% ligne	(58,3)	(12,4)	(17,8)	(11,6)	242
<b>Salarié non protégé</b>	73	63	7	26	169
% colone	21,7	48,8	10,3	42,6	169
% ligne	(43,2)	(37,3)	(4,1)	(15,4)	169
<b>Total</b>	336	129	68	61	594
% colone	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% ligne	(56,6)	(21,7)	(11,4)	(10,3)	100,0

(1) La première ligne correspond aux effectifs.

vulnérabilité variable, il est aisé de différencier les "bons emplois" des "mauvais emplois". Ainsi, il est bien évident que ce n'est pas l'appartenance à un certain type d'unité de production qui explique la pauvreté. En ce sens, des travailleurs salariés non protégés peuvent aussi bien être employés dans le secteur informel que dans le secteur formel<sup>52</sup>. Cette structure du marché du travail, est susceptible de mieux cerner la réalité des dynamiques immanentes à l'emploi urbain.

Le tableau 2 montre que l'emploi salarié est prépondérant puisqu'il représente 65,8% de l'ensemble des emplois. Du fait du poids substantiel du

<sup>51</sup>La présentation du marché du travail, telle qu'elle apparaît dans les questionnaires d'enquêtes au Maroc et dans les études subséquentes, i.e.; les salariés, les indépendants, les employeurs, les travailleurs à domicile, les membres de coopérative ou associé; les apprentis, les aides familiaux; comporte des limites conceptuelles importantes si l'on cherche à analyser les liens pauvreté-marché du travail. Ainsi, une simple analyse de variance montre que la variance inter-groupe explique seulement 7,6% de la variance totale de la dépense ajustée par tête. Cela montre que l'hétérogénéité en terme de niveau de vie de ces catégories est prononcée.

<sup>52</sup>Ainsi 3% des salariés non protégés sont employés dans l'administration.

secteur public dans les zones urbaines, l'emploi salarié protégé prévaut nettement sur les autres formes de travail. Cependant, on observe que 53,6% des individus occupés ont un statut vulnérable sur le marché du travail. Si pour les chefs de ménage les tendances sont sensiblement les mêmes, les hommes secondaires sont confinés pour 73,6% d'entre eux dans des emplois vulnérables. En ce qui concerne les femmes, elles sont globalement assez peu investies dans des activités indépendantes. L'explication est plutôt à chercher du côté des structures sociales. De plus, les femmes mariées, pour lesquelles l'emploi salarié protégé prédomine, sont avantagées sur le marché du travail comparativement aux femmes célibataires dont 54,1% ont des emplois instables. En définitive, ce sont surtout les membres secondaires au sein des ménages qui ont des modes d'emploi précaires.

L'étude de la concordance entre l'incidence de la pauvreté et ces catégories d'emploi mérite un approfondissement. La pauvreté suit-elle les lignes de la stratification en terme de statut du travail ?

### **3. *Pauvreté et segments du marché du travail***

#### **1. La détermination de la pauvreté**

Les études s'intéressant aux dynamiques de la pauvreté se trouvent inévitablement confrontées à la question controversée de la définition d'un indice de niveau de vie<sup>53</sup>. Aussi, est-il nécessaire de préciser les choix méthodologiques inhérents à cette recherche sur ce point.

##### *A. Les fondements méthodologiques*

La mesure du bien-être au niveau individuel pose des problèmes conceptuels complexes qui dépassent l'objet de ce travail. Cependant, on peut globalement distinguer deux types d'approches. D'un côté, les approches orthodoxes, ou "welfarist"<sup>54</sup>, qui se fondent sur le niveau d'utilité individuel, et cherchent à mesurer les propres goûts du consommateur. Dans cette optique, sous l'hypothèse d'un nombre réduit de choix, un individu possède un ordre de préférences qui définit un classement ordinal des différents paniers de biens<sup>55</sup>. Cependant, alors qu'une connaissance complète du comportement dans les choix parmi les biens équivaut à une connaissance parfaite des préférences, rien dans les comportements observables ne peut nous informer sur la fonction d'utilité

---

<sup>53</sup>Le fait que la question entre souvent dans le champ philosophique n'y est pas étranger. Sen (1987).

<sup>54</sup>Sen (1979) regroupe sous ce terme les approches de l'économie du bien-être.

<sup>55</sup>Les courbes d'indifférences.



appropriée. La contrainte informationnelle, immanente aux fonctions d'utilités, rend rédhibitoire les comparaisons interpersonnelles de bien-être sur cette base<sup>56</sup>. D'un autre côté, l'approche "non-welfarist" ne tient pas compte de l'information sur les utilités, mais insiste sur les formes de privation de certains biens spécifiques, telle qu'une consommation alimentaire inadaptée<sup>57</sup>. Certes, on peut considérer qu'il n'existe aucune unité qui fournisse une mesure satisfaisante du différentiel de bien être entre les individus. Cependant, en supposant que tous les individus d'un ménage possèdent la même fonction d'utilité, on peut expliquer les écarts dans les préférences en terme de différences observables dans la consommation. Le montant requis pour atteindre un niveau spécifié d'utilité, l'utilité monétaire, permet de comparer les courbes d'utilités. Alors, le bien-être des ménages est décrit par la somme de monnaie nécessaire pour atteindre ce niveau de vie à prix de références. Ainsi, la consommation totale de biens, phénomène observable, fonde les comparaisons interpersonnelles de niveau de vie<sup>58</sup>. C'est la voie qu'empruntent la plupart des études sur les niveaux de vie dans les pays en développement<sup>59</sup>. De plus, la consommation courante constitue un meilleur indicateur du niveau de vie, sur le cycle de vie, que le revenu, du fait d'une répartition plus homogène dans le temps<sup>60</sup>. En effet, ce dernier ayant tendance à fluctuer sur le court terme, il n'y a aucune raison de supposer que le revenu d'une période soit indicatif du bien être de cette période.

La consommation étant relevée au niveau agrégé du ménage, il est nécessaire de corriger la dépense totale par la composition démographique du ménage pour obtenir une mesure individuelle du bien être. En effet, il existe des économies d'échelle au sein du ménage : les membres supplémentaires requièrent un surplus de dépenses inférieur pour préserver le niveau de vie des membres initiaux, par rapport, par exemple, au coût initial nécessaire pour qu'un couple sans enfants atteigne ce même niveau<sup>61</sup>. Afin d'en tenir compte, on recourt à une échelle d'équivalent adulte, qui permet d'estimer la consommation par tête ajustée. La construction de ce type d'échelle repose sur l'hypothèse que les biens sont répartis selon les besoins des membres au sein du ménage. Or, pour être rigoureux, il faudrait prendre en considération, l'inégalité et les décisions d'allocation existant dans ce dernier<sup>62</sup>. En définitive, on peut estimé qu'une allocation naturelle de consommation différenciée s'opère entre adulte et enfant.

---

<sup>56</sup>Sen (1979).

<sup>57</sup>D'une façon générale, elle met l'accent sur les privations, l'absence de certaines "capabilités", telle que la capacité à participer à la société avec dignité. Sen (1987).

<sup>58</sup>Pour être rigoureux, il faudrait ajouter à la consommation des biens privés, celle des biens publics. Cependant, l'évaluation de cette dernière soulève de nombreuses difficultés.

<sup>59</sup>C'est le cas des études LSMS de la Banque mondiale.

<sup>60</sup>Aussi du fait de la plus grande fiabilité des données concernant la consommation.

<sup>61</sup>Glewwe (1987). Il utilise une échelle d'équivalence dans le cas de la Côte d'Ivoire, et attribue les coefficients de pondérations suivants : 0,2 pour les enfants de moins de 7 ans; 0,3 pour ceux de 7 à 12 ans; 0,5 pour ceux de 13 à 17 ans; 1 pour les adultes.

<sup>62</sup>Haddad; Kambur (1990) suggèrent, que même si on disposait de l'information, la prise en compte des inégalités intra-ménage n'est pas réellement nécessaire si l'objet de l'analyse n'est pas d'avoir une estimation précise des niveaux de l'inégalité et de la pauvreté.

Ainsi, à la suite de Lachaud, la présente recherche adopte l'échelle d'équivalence suivante : un coefficient de pondération de 0,5 pour les enfants de moins de 15 ans et de 1 pour les individus de 15 ans et plus<sup>63</sup>. Le bien-être individuel sera donc appréhendé par la consommation par tête ajustée<sup>64</sup>.

Sur cette base, il s'agit à présent d'identifier les pauvres, c'est à dire définir un seuil de pauvreté. Il existe un seuil urbain de "pauvreté absolue" largement diffusé au Maroc<sup>65</sup>. Il est déterminé par rapport au coût d'un panier de biens alimentaires tenant compte des habitudes locales, qui couvre un niveau d'apport calorique minimum. A cette composante alimentaire est alloué un montant supplémentaire pour tenir compte des dépenses non-alimentaires. Le seuil de pauvreté obtenu, qui n'est autre que le coût de ces besoins de base, est égal à 2725 DH. Cependant, la présente recherche n'utilisera pas cette ligne de pauvreté<sup>66</sup>. A cet égard, une "ligne de pauvreté absolue" et "une ligne relative" ont été précisées. La "ligne absolue" utilise la composante alimentaire du seuil précédent, soit 1442 DH, au prix de 1991, à laquelle est ajoutée une allocation pour les biens non-alimentaires - 50% du coût du panier alimentaire. Le seuil de pauvreté est ensuite obtenu en multipliant l'ensemble du panier par 2<sup>67</sup>.

$$[1] \quad Z_1 = 2[1,5 * 1442] = 4326 \text{ DH}$$

La "ligne relative" est située à 50% de la dépense moyenne par tête ajustée, soit<sup>68</sup> :

$$[2] \quad Z_2 = [13484 * 0.5] = 6742 \text{ DH}$$

Les ménages sont classifiés de la façon suivante : en dessous des lignes on trouve évidemment les "pauvres", les 30% du haut de la distribution sont considérés comme "non pauvres", les autres ménages sont classifiés "intermédiaires".

Le fait de ne pas considérer le seuil de pauvreté absolu existant se justifie notamment par l'observation qu'environ 8% de la population a un niveau de dépense qui dépasse au plus de 50% celui de ce seuil de pauvreté<sup>69</sup>. Ces individus sont dans une situation précaire, pourtant ils sont considérés comme "non pauvres". Aussi, la majeure partie des analyses subséquentes seront menées par rapport à la ligne relative, ce qui dénote de la volonté d'une plus grande

<sup>63</sup>Lachaud (1994). Voir Deaton; Muellbauer (1986) pour une note théorique sur la construction des échelles d'équivalent adulte.

<sup>64</sup>C'est l'indicateur le plus désirable du point de vue théorique, mais aussi le plus fiable. Glewwe; Van Der Gaag (1990).

<sup>65</sup>Banque mondiale; Direction de la statistique (1993)

<sup>66</sup>Même s'il est préférable d'utiliser le seuil de pauvreté existant pour des motifs de comparaison.

<sup>67</sup>Ce type de ligne absolue constitue un standard en Amérique Latine. Voir l'ouvrage édité par Rodgers (1989).

<sup>68</sup>La Commission des Communautés Européennes utilise la même "ligne relative" pour ces études sur la pauvreté en Europe. Commission of the European Communities (1991) cité par Preston (1995). De même, Boateng et alii (1990), dans une étude sur le Ghana, fixent deux seuils de pauvreté, respectivement à un-tiers et aux deux-tiers de la moyenne des dépenses par tête.

<sup>69</sup>Banque mondiale (1993)

préoccupation de la vulnérabilité des individus. De plus, parce que l'objet de ce travail n'est pas de mesurer les inégalités, ni d'opérer un décompte des pauvres, mais plutôt de mettre à jour des mécanismes typiques, d'analyser des changements et de montrer les formes de la pauvreté à travers la structure du marché du travail, le positionnement du seuil de pauvreté n'est pas un aspect primordial<sup>70</sup>. Cependant, il est indispensable d'évaluer la cohérence du profil de pauvreté.

### B. *La robustesse des options analytiques*

Il s'agit d'examiner si les seuils de pauvreté, notamment la ligne relative, constituent un support fiable pour les comparaisons en terme de statut du travail. En effet, les choix relatifs aux niveaux des seuils et aux mesures de la pauvreté affectent le profil de pauvreté. Il s'agit alors de s'assurer de "l'indépendance" du profil vis à vis de ces options. Par ailleurs, la comparaison des résultats, auxquels conduisent les deux méthodes de construction de l'indice de niveau de vie, apporte une évaluation de la solidité du profil de pauvreté<sup>71</sup>. Pour cela, le test de la condition de dominance stochastique de premier ordre<sup>72</sup> et une analyse de sensibilité seront mises en oeuvre.

L'analyse de dominance de premier ordre consiste à tester si des variations dans la ligne de pauvreté préservent le même classement des sous-groupes en terme d'incidence de la pauvreté. La figure 1 donne la distribution cumulative de la consommation annuelle par tête ajustée selon le type d'emploi occupé. On observe que la courbe relative aux indépendants vulnérables est en tous points au-dessus de celles des 3 autres groupes. Ainsi, quelque soit la ligne<sup>73</sup> ou la mesure de la pauvreté, la proportion d'individus pauvres est plus forte dans ce groupe que dans les trois autres. Il en est de même pour les salariés non protégés par rapport aux deux catégories restantes. La seule ambiguïté est observée entre les salariés protégés et le groupe des indépendants avec capital. En effet, les courbes cumulatives se croisent, ce qui signifie que des variations dans le seuil de pauvreté peuvent conduire à des classements alternatifs pour ces deux catégories. Cependant, l'intersection se produit à un niveau de consommation élevée qui représente près de 3 fois le seuil de pauvreté. On peut utiliser une condition de dominance restrictive, c'est à dire faire varier la ligne dans un intervalle précis<sup>74</sup>. On constate alors sur la figure 1 que les courbes sont confondues. Par ailleurs, cette incertitude n'est pas décisive parce qu'elle est restreinte aux catégories les plus favorisées sur le marché du travail, pour lesquelles l'incidence de la pauvreté est de toute façon très réduite. Le point essentiel étant d'avoir un classement sans

---

<sup>70</sup>Par ailleurs, il existe une indéniable relativité dans la définition des lignes de pauvreté.

<sup>71</sup>Ravallion; Bidani (1994) montrent que des méthodes alternatives de mesure de la pauvreté peuvent conduire à des résultats foncièrement divergents dans le profil de pauvreté.

<sup>72</sup>Atkinson (1987).

<sup>73</sup>Z variant sur l'ensemble de l'intervalle  $[Z_{\min}, Z_{\max}]$ .

<sup>74</sup> $[Z^{-10\%}, Z^{+10\%}]$ .

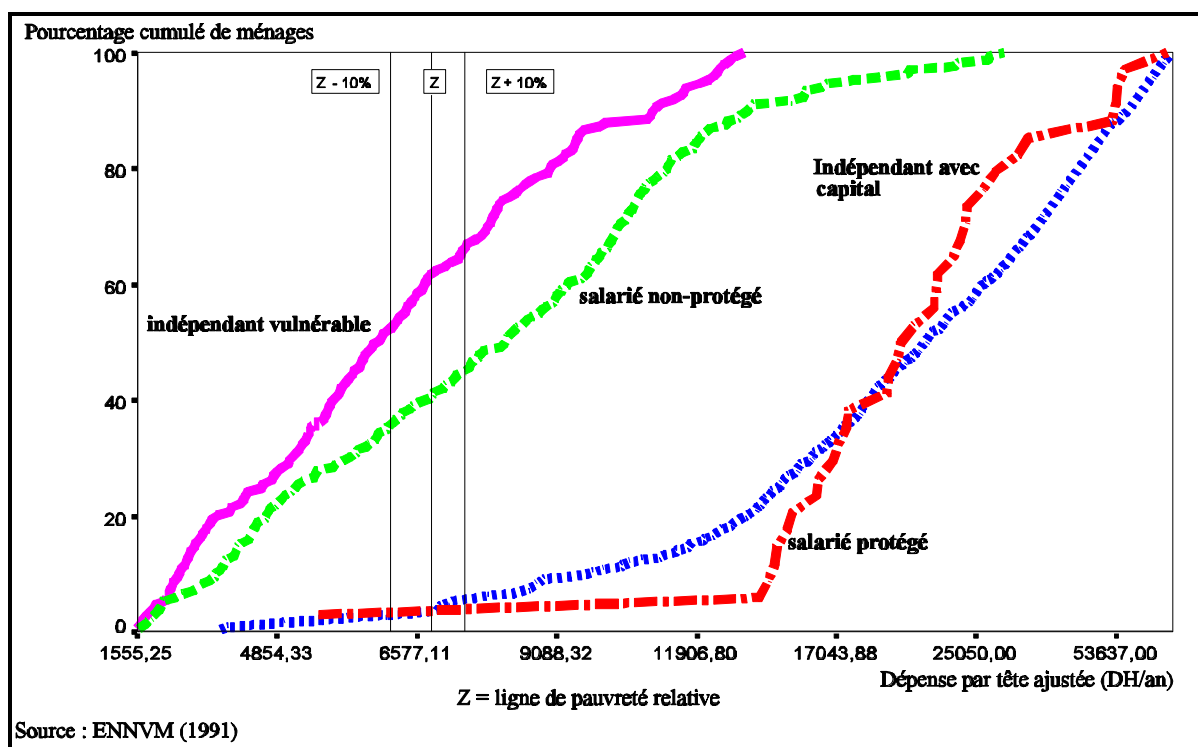


Figure 1 : Test de dominance de premier ordre : distributions cumulatives de la consommation par tête selon la stratification du marché du travail urbain, Maroc 1991

équivoque des deux catégories vulnérables entre elles et entre ces dernières et les catégories protégées. Ainsi, quelle que soit la ligne et les mesures de la pauvreté retenues, le profil subséquent sera caractérisé par la supériorité sans équivoque de l'incidence de la pauvreté dans les catégories vulnérables, avec une prédominance pour les indépendants vulnérables, par rapport aux segments plus favorisés du marché du travail.

Un autre test de la solidité du profil de pauvreté consiste à évaluer la sensibilité de la mesure de la pauvreté à de faibles variations de la ligne. L'analyse est renforcée par la comparaison des profils générés par les deux méthodes de construction du seuil. Le tableau 3 résume l'incidence de la pauvreté par statut du chef de ménage selon les deux méthodes lorsque les lignes varient de plus et moins 10%. On note que le classement des catégories du marché du travail en terme d'incidence de la pauvreté est le même quelle que soit la méthode considérée. Par ailleurs, le niveau de vie n'est pas distribué symétriquement des deux côtés de la ligne relative. En effet, lorsque le seuil relatif est augmenté de 10%, l'incidence globale de la pauvreté croît dans la même proportion, alors qu'à l'inverse une diminution de 10% entraîne une réduction plus que proportionnelle de l'incidence. Un nombre substantiel de ménages ont donc un niveau de vie tout juste inférieur au seuil de pauvreté. Par opposition, les ménages se situant au dessus de la ligne en sont plus distants. On retrouve cette inclination pour l'ensemble des sous-groupes vulnérables, alors que les catégories protégées réagissent avec une plus grande symétrie aux

variations de l'indice de niveau de vie. Ainsi, l'incidence de la pauvreté pour le groupe des indépendants avec capital est indépendante des petits changements opérés dans le seuil relatif. Pour les ménages dont le chef est travailleur protégé, l'élasticité est plus que proportionnelle quelque soit le signe de la variation.

En définitive, des variations de 10% dans le seuil relatif ne changent pas le profil de pauvreté. La seule inversion se retrouve, comme précédemment entre les groupes de ménages

**Tableau 3 :** Test de sensibilité des lignes de pauvreté : variations dans l'incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage, Maroc 1991

Statut	Ligne absolue <sup>1</sup>			Ligne relative <sup>2</sup>		
	Z <sub>1</sub> - 10%	Z <sub>1</sub>	Z <sub>1</sub> + 10%	Z <sub>2</sub> - 10%	Z <sub>2</sub>	Z <sub>2</sub> + 10%
Ensemble	0,096	0,119	0,136	0,232	0,290	0,320
Indépendant avec capital	0,000	0,000	0,000	0,038	0,038	0,038
Indépendant marginal	0,177	0,208	0,240	0,427	0,563	0,583
Salarié protégé	0,014	0,014	0,14	0,035	0,043	0,064
Salarié non protégé	0,164	0,205	0,274	0,384	0,493	0,493
Inactif	0,081	0,117	0,117	0,216	0,261	0,333
Chômeur	0,227	0,273	0,273	0,455	0,455	0,500

(1) Z<sub>1</sub> : ligne absolue = 4326 DH; Z<sub>1</sub> - 10% = 3893 DH; Z<sub>1</sub> + 10% = 4758 DH

(2) Z<sub>2</sub> : ligne relative = 6742 DH; Z<sub>2</sub> - 10% = 6068 DH; Z<sub>2</sub> + 10% = 7416 DH

dont le chef est un travailleur protégé. La relative solidité du profil de pauvreté et la mise à jour de premiers éléments de relation entre la pauvreté et les statuts d'emploi nous conduisent à approfondir l'analyse.

## 2. Pauvreté et vulnérabilité sur le marché du travail

### A. Le profil de la pauvreté<sup>75</sup>

L'indice de niveau de vie étant déterminé, il s'agit d'évaluer la pauvreté. L'appréhension des liens entre la pauvreté et la stratification du marché du travail requiert l'utilisation de mesures appropriées. La présente recherche utilisera les trois indicateurs standards issues de la famille de mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke<sup>76</sup>. L'intérêt de ces mesures est qu'elles relient la pauvreté dans les sous-groupes à la pauvreté totale. Ces mesures, qui sont donc décomposables et additives, peuvent être exprimées de la façon suivante:

$$[3] \quad P\alpha = 1/N \sum_{i=1}^q [(Z_2 - Y_i)/Z_2]^\alpha \quad \text{où } Z_2 > Y_i \text{ et } \alpha \geq 0$$

<sup>75</sup>Il est à noter que les développements qui suivent ne sont qu'un élément du profil de pauvreté.

<sup>76</sup>Foster; Greer; Thorbecke (1984).

où,  $N$  est l'effectif total,  $q$  le nombre de pauvres,  $Z_2$  représente la "ligne de pauvreté relative",  $Y_i$  la consommation par tête ajustée de l'individu  $i$ . Le paramètre  $\alpha$  peut être vu comme un indice d'aversion pour la pauvreté : plus  $\alpha$  est grand, plus l'accent est mis sur les plus pauvres.

Lorsque  $\alpha = 0$ ,  $P_0$  mesure l'incidence de la pauvreté qui est le pourcentage d'individus ayant une consommation inférieure au seuil de pauvreté. Cet indice est insensible aux changements dans les niveaux de pauvreté.

Lorsque  $\alpha = 1$ ,  $P_1$  évalue la profondeur de la pauvreté, autrement dit, le déficit global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. C'est l'écart proportionnel moyen par rapport à la ligne de pauvreté.

**Tableau 4 : Incidence, profondeur, inégalité, contribution relative et ciblage de la pauvreté dans les ménages selon la stratification du marché du travail urbain, chef de ménage, Maroc 1991<sup>(\*)</sup>**

Statut du chef	P0		P1		P2		Ciblage <sup>2</sup>	N
	Valeur	$C_j\alpha^1$	Valeur	$C_j\alpha$	Valeur	$C_j\alpha$		
Ensemble	0,288	100,0	0,085	100,0	0,086	100,0	$\alpha = 1$	336
Indépendant avec capital	0,038		0,007			0,1	0,003	26
Indépendant marginal	0,563	1,0	0,164	0,6	0,001	57,0	0,117	96
Salarié protégé	0,043	55,7	0,010	54,8	0,172	2,9	0,003	141
Salarié non protégé	0,493	6,2	0,155	5,1	0,006	40,0	0,108	73
		37,1		39,5	0,159			

(\*) Nota : Les chefs de ménage ne participant pas au marché du travail, qui sont soit chômeurs (N=22) soit inactifs (N=111), ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(1) Contribution relative - en pourcentage - du groupe  $j$  à l'ensemble de la pauvreté mesurée par l'indicateur de pauvreté  $\alpha$ . Elle s'exprime comme suit :  $C_j\alpha = (P\alpha_j * n_j) / P\alpha$ , avec  $P\alpha_j$  indicateur de pauvreté du groupe  $j$  dans l'ensemble de la population,  $n_j$  est l'effectif du groupe  $j$ , et  $P\alpha$  est l'indicateur de pauvreté pour l'ensemble de la population.

(2)  $\alpha = 1$ ; mesure l'impact d'une augmentation de la consommation annuelle, proportionnelle à la consommation présente, des individus du groupe  $j$  sur l'incidence de la pauvreté ( $P_0$ ). Le ciblage pour le groupe  $j$  est indiqué par :  $10^4 [P(\alpha=0)_j - P(\alpha=1)_j] / D_j$ , avec  $D_j$  dépense annuelle moyenne du groupe  $j$

Lorsque  $\alpha = 2$ ,  $P_2$  mesure la sévérité de la pauvreté. Cette mesure est sensible à l'inégalité parmi les pauvres.

Le tableau 4 présente les trois mesures selon le statut sur le marché du travail du chef de ménage et appelle les commentaires suivants. Tout d'abord, l'incidence de la pauvreté est liée au statut d'emploi. Il existe une corrélation ténue entre certains types d'occupations et l'incidence de la pauvreté. Ainsi, les chefs de ménages confinés dans les segments des indépendants marginaux et des salariés non protégés sont particulièrement exposés à la pauvreté. En effet, respectivement 56% et 50% des ces travailleurs sont issus de ménages urbains pauvres. Par ailleurs, on constate que 42% des salariés non protégés appartiennent à des "ménages intermédiaires", et qu'aucun travailleur indépendant marginal n'est localisé dans un ménage classifié non pauvre. A contrario, pour les chefs de ménages travailleurs indépendants avec capital et pour les salariés protégés, l'incidence de la pauvreté est marginale, puisque respectivement 96% et 73% d'entre eux sont à la tête de ménages non pauvres. Au total, l'ampleur de

l'incidence de la pauvreté est fonction de la sur-représentation de formes d'emploi spécifiques au sein des ménages.

Ensuite, l'indicateur de profondeur de la pauvreté montre que l'étendue de la pauvreté est substantiellement plus élevée dans les ménages dont le chef est travailleur indépendant marginal ou salarié non protégé. On note que l'écart entre la ligne de pauvreté et la dépense moyenne des pauvres est égale à 70% de cette dernière pour les ménages du segment indépendant marginal. De même, l'indice de sévérité de la pauvreté, qui réagit à la répartition du bien être parmi les pauvres, souligne que c'est aussi au sein de ces ménages où prédominent les travailleurs défavorisés du marché du travail, que l'inégalité est la plus significative. Enfin, l'étude de la contribution relative à la pauvreté - tableau 4 et figure 2 - des divers strates du marché du travail vient renforcer les conclusions précédentes. En effet, les ménages ayant à leur tête un travailleur indépendant marginal contribuent pour plus de la moitié à l'ensemble de la pauvreté, et ceci quelque soit l'indicateur considéré. Quant aux salariés non protégés, leur contribution, se situe autour de 40% pour toutes les mesures. Ainsi, par exemple, la participation des travailleurs indépendants à l'inégalité de la pauvreté mesurée par P2 s'élève à 57%. A l'inverse, les ménages dont le chef appartient à l'une des catégories protégées expliquent seulement entre 7,2% et 3% - selon l'indicateur - de la pauvreté totale. En outre, on constate une asymétrie dans l'évolution des contributions relatives<sup>77</sup>. Lorsque la valeur de l'indice d'aversion  $\alpha$  croît, la contribution des deux groupes de travailleurs vulnérables augmente alors que c'est l'inverse pour les deux autres catégories<sup>78</sup>. La contribution des groupes protégés à la pauvreté diminue donc avec l'augmentation du degré d'aversion. Les deux premiers groupes sont donc réellement les plus vulnérables. Ces résultats sont similaires à ceux que trouve Lachaud dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, où, le groupe des indépendants marginaux et celui de salariés non protégés expliquent la majeure partie de la pauvreté urbaine<sup>79</sup>.

En définitive, l'appartenance à certains segments du marché du travail s'avère décisive quant à la situation des ménages face à la pauvreté. Les catégories des indépendants vulnérables et dans une moindre mesure celle des salariés non-protégés, qui sont de loin les

---

<sup>77</sup>Colones  $C_j\alpha$  du tableau 4.

<sup>78</sup>L'observation de la figure 2 confirme cette tendance même si on étend l'analyse à l'ensemble des chefs de ménages (inactifs et chômeurs inclus).

<sup>79</sup>Lachaud (1994).

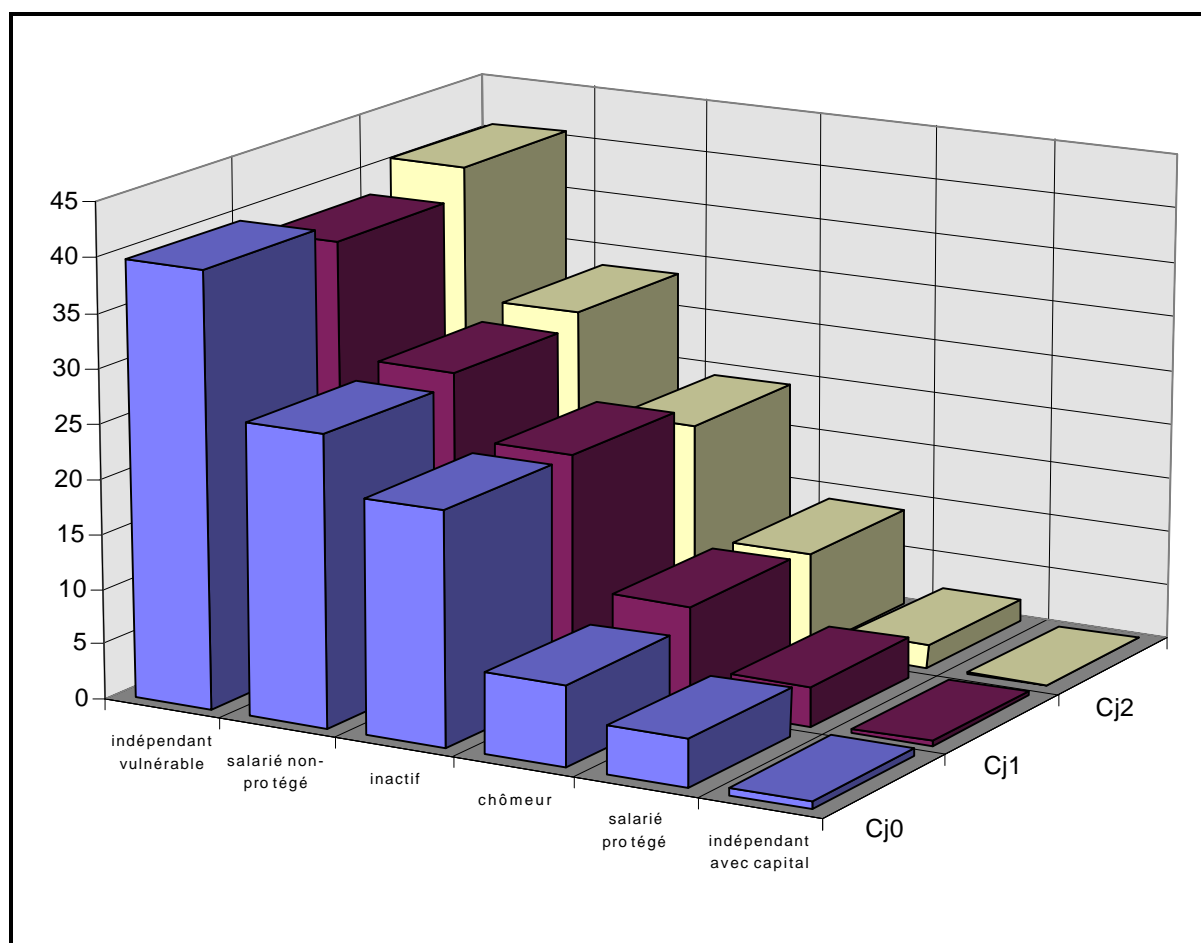


Figure 2 : Contribution relative ( $C_{j\alpha}$ ) à la pauvreté selon les indicateurs et le statut du chef de ménage, Maroc 1991

plus précaires, prévalent dans le groupe des ménages pauvres<sup>80</sup>. A cet égard, l'indicateur de ciblage présenté au tableau 4 montre que l'incidence d'un accroissement de la consommation sera supérieure dans les ménages dont le chef appartient à l'une des deux catégories précédentes<sup>81</sup>. Par ailleurs, on ne trouve aucun chef de ménage indépendant vulnérable localisé dans des ménages non pauvres. En revanche, ces derniers ont essentiellement à leur tête un travailleur indépendant avec capital ou un salarié protégé. Ces résultats sont à rapprocher de l'évolution précédemment mentionnée à la baisse du taux de salariat et de l'accélération de l'emploi indépendant<sup>82</sup>. Aussi, la situation d'un certain nombre de ménages pourrait se dégrader à l'avenir face à la contraction des opportunités d'emplois dans les segments protégés du marché du travail. Toutefois, la concordance entre la stratification du marché du travail et les trajectoires de la

<sup>80</sup>D'autre part, 44% des chefs de ménages du segment indépendant marginal et 42,5% de celui des salariés protégés sont à la tête de ménages intermédiaires.

<sup>81</sup>Ce qui peut fonder un objectif de politique économique en direction de groupes particuliers.

<sup>82</sup>De plus, les restructurations inhérentes au programme de privatisation des entreprises publiques et les objectifs affichés de réorganisation de certaines activités concurrentielles du secteur public devraient accentuer cette évolution.



pauvreté au sein des ménages urbains révélée par les divers indicateurs se doit d'être approfondie.

### B. *Pauvreté et statut du travail*

Ainsi, le statut du chef de ménage sur le marché du travail conditionne fortement le niveau de bien être des ménages. A cet égard, une analyse de régression multivariée tente de capturer avec plus de précision les interactions, entre, d'une part, le niveau de vie des ménages, et, d'autre part, des caractéristiques individuelles relatives au chef. Les résultats sont présentés au tableau 5 où la variable dépendante est le logarithme de la dépense annuelle par tête ajustée. Deux types de variables explicatives sont utilisées. Une première série de variables se rapportant au chef de ménage; le statut du travail, l'éducation, la formation et l'apprentissage, l'âge, l'âge au carré; et une seconde plus spécifique au ménage; la taille du ménage et le pourcentage d'individus employés dans le ménage<sup>83</sup>.

Le modèle explique plus de 60% -  $R^2$  ajusté - de la variance de la variable dépendante. La qualité de l'estimation est donc relativement bonne<sup>84</sup> et par ailleurs le F est significatif. De plus le test de décomposition de la variance met en évidence l'absence de multicollinéarité entre les variables indépendantes<sup>85</sup>. La seule dépendance révélée est entre l'âge et l'âge au carré, mais les coefficients des autres variables ne sont affectés. En outre, les résidus sont normalement distribués.

On observe que les variables statistiquement significatives au seuil de 5% sont celles liées au statut du travail, à l'éducation et aux caractéristiques du ménage<sup>86</sup>. En revanche les variables relatives à l'âge, à la formation professionnelle et à l'apprentissage ne sont pas significatives. Les variables étant entrées successivement par blocs, l'examen des  $R^2$  variation nous informe que les paramètres liés au statut du travail contribuent pour la majeure partie de la variance de la dépense ajustée. En fait, le modèle vient confirmer la relation déjà mise à jour entre le statut sur le marché du travail du chef et le niveau de vie des ménages. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le passage du chef, du statut d'indépendant marginal à celui d'indépendant avec capital augmente la consommation par tête du ménage de 171% et de 102% pour le statut de salarié protégé.

---

<sup>83</sup>L'ensemble des variables du bloc statut du travail et éducation/formation/apprentissage sont discontinues L'intérêt réside dans l'interprétation des coefficients de régression. En effet, dans ce cas, ils mesurent la variation de la base au niveau considéré.

<sup>84</sup>Lachaud (1994) dans une estimation de ce type sur 6 pays obtient des  $R^2$  ajustés compris entre 0,30 et 0,40.

<sup>85</sup>Diagnostic de collinéarité par décomposition de la variance en proportions, affichage des "eigenvalues".

<sup>86</sup>Les coefficients sont affectés des signes escomptés.

Tableau 5 : Régression linéaire multiple des déterminants de la pauvreté dans les ménages urbains, chefs de ménage, Maroc 1991<sup>1</sup>

Variable dépendante :	Log de la dépense ajustée par tête		
	Variables indépendantes <sup>2</sup>	t <sup>3</sup>	Sig t <sup>4</sup>
<b>Statut du travail</b>			
Indépendant avec capital	0,997869	0,123591	<b>0,00</b>
Salarié non protégé	0,029309	0,083274	0,75
Salarié protégé	0,705563	0,096399	<b>0,00</b>
<b>Education/Formation/Apprentissage</b>			
Coranique	0,263456	0,104487	<b>0,01</b>
Primaire	0,233863	0,095938	<b>0,01</b>
Secondaire premier cycle	0,520222	0,114426	<b>0,00</b>
Secondaire deuxième cycle	0,647937	0,125613	<b>0,00</b>
Supérieur	1,010904	0,137652	<b>0,00</b>
Formation professionnelle	-0,008210	0,110447	0,94
Apprentissage sur le tas	0,068356	0,078855	0,38
<b>Démographie</b>			
Age	0,03288	0,017154	0,84
(Age) <sup>2</sup>	-4,92345E <sup>-05</sup>	1,7921E <sup>-04</sup>	0,78
<b>Caractéristiques du ménage</b>			
Taille du ménage	-0,032307	0,014308	<b>0,02</b>
% d'individus employés	0,005491	0,001489	<b>0,00</b>
<b>Constante</b>	8,570353	0,419547	<b>0,00</b>
<i>R<sup>2</sup> Variation (Sig F)</i>			
<i>Statut du travail</i>	0,48456		(0,00)
<i>Education/formation/Apprentissage</i>	0,08342		(0,00)
<i>Démographie</i>	0,00302		(0,00)
<i>Caractéristiques du ménage</i>	0,05157		(0,00)
<b>R<sup>2</sup></b>		0,62257	
<b>R<sup>2</sup> ajusté</b>		0,60611	
<b>F</b>		37,82008	
<b>Sig F</b>		0,0000	
<b>N</b>		336	

(1) La variable dépendante est le log de la dépense ajustée par tête. (2) Base = indépendant marginal, sans instruction, sans formation professionnelle, sans apprentissage. (3) Erreur standard. (4) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit nul.

L'observation des résultats - tableau 5 - montre que le rendement de toutes les variables de l'éducation est positif. Par exemple, le fait pour le chef de ménage de passer, toutes choses égales par ailleurs, du niveau "sans instruction" au niveau "études supérieures" accroît la consommation du groupe de 175%. Les caractéristiques liées à la structure du ménage jouent également un rôle, mais il

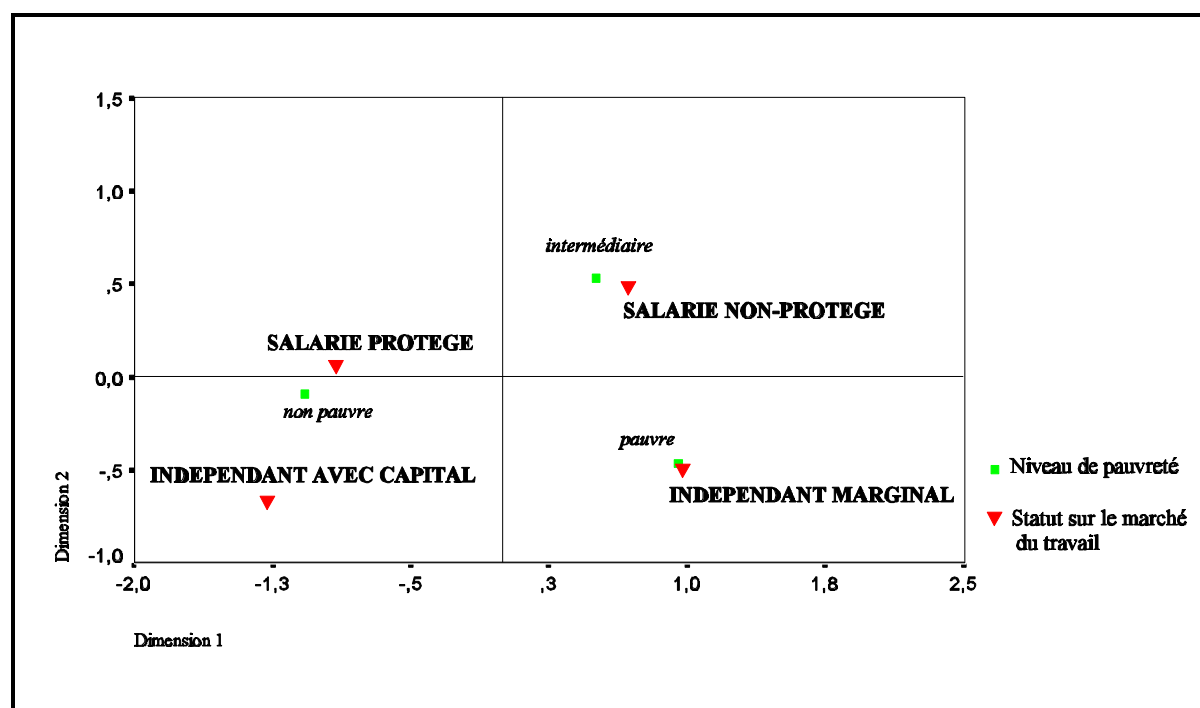


Figure 3 : Analyse des correspondances (normalisation canonique) : statut sur le marché du travail urbain et niveau de pauvreté, Maroc 1991

s'avère nettement moins significatif. En ce sens, un accroissement de 100% du nombre d'individus ayant un emploi à l'intérieur du ménage entraîne seulement une hausse de 50,5% du niveau de vie de ce dernier. A l'inverse, une augmentation de la taille du ménage d'une unité

réduit sa consommation par tête de 3,2%. En définitive, le modèle met en évidence la puissance de la dépendance du niveau de vie des ménages à l'égard du statut sur le marché du travail du chef du ménage, et dans une moindre mesure de son éducation. De plus, l'analyse a montré le rôle non négligeable de la participation au marché du travail des membres secondaires en terme d'impact sur le bien-être du ménage, même si il a été vu que ces derniers ont souvent un statut précaire<sup>87</sup>.

D'autres éléments d'analyse viennent confirmer ces résultats. Une analyse des correspondances - figure 3 - spécifie la liaison entre les trois groupes de niveau de vie et la stratification sur le marché du travail. L'analyse des correspondances évalue les liaisons entre deux variables. Les points portés sur le diagramme sont basés sur les scores des variables colonnes et des variables rangs. L'utilisation de la méthode de normalisation canonique vise à faire apparaître les

<sup>87</sup>Voir tableau 2.

similitudes et les différences parmi les groupes<sup>88</sup>. Ainsi, puisque la force des analogies entre les catégories est une fonction de la ténuité des points, la lecture de la figure 3 est aisée. Le segment indépendant marginal est le plus fortement lié au groupe des ménages pauvres. En outre, le segment des travailleurs salariés non-protégés est à proximité de la strate des intermédiaires, tout en étant peu éloigné du groupe des ménages pauvres. Enfin, la position des catégories protégées est conforme aux résultats précédents.

#### 4. Conclusion

L'analyse des données a conduit à différencier le marché du travail urbain en quatre segments homogènes : les travailleurs indépendants vulnérables, les salariés non-protégés, les travailleurs indépendants avec capital et enfin les salariés protégés. L'analyse en classification de groupes a donc permis de dégager une stratification du marché du travail a posteriori fondée sur le degré de vulnérabilité des statuts d'emploi<sup>89</sup>.

Le profil de pauvreté a montré que l'impact de la pauvreté, quelque soit les mesures adoptées, est fortement relié à la localisation du chef de ménage sur le marché du travail. Ainsi, les segments des travailleurs indépendants vulnérables et des salariés non-protégés, qui occupent 54% des travailleurs urbains, regroupent plus de 80% des ménages pauvres. A contrario, les chefs de ménage ayant une occupation dans l'un des deux autres segments du marché du travail sont essentiellement à la tête de ménages non-pauvres. Par ailleurs, l'impact décisif du statut du chef et celui des membres secondaires sur le niveau de vie des ménages est précisé par l'analyse économétrique. En définitive, la nature de l'insertion des individus sur le marché du travail exerce une influence décisive sur leur bien être.

Dans le contexte des nouvelles mesures de dérégulation de l'économie, le marché du travail est caractérisé par une certaine instabilité qui n'est pas sans conséquences sur l'incidence de la pauvreté dans les ménages urbains. En ce sens, une éventuelle poursuite de la contraction des opportunités dans les segments protégés serait préoccupante, puisqu'elle entraînerait une accentuation de la vulnérabilité des individus sur le marché du travail. Par ailleurs, on peut considérer avec Salama et Valier (1994) que l'atténuation de la pauvreté ne peut uniquement reposer sur le succès de cette politique économique<sup>90</sup>.

Bien qu'ayant révélée l'existence d'une relation ténue entre la structure du marché du travail et la pauvreté, la présente recherche ne constitue qu'un premier

---

<sup>88</sup>Pour plus de détail on pourra se référer à SPSS Inc (1990).

<sup>89</sup>On rappelle que les paramètres de classification sont exclusivement constitués de variables relatives aux caractéristiques d'emplois des individus.

<sup>90</sup>Salama, Valier (1994)

pas dans ce sens. En effet, la complexité des formes de la pauvreté urbaine requiert un approfondissement des investigations. A partir de cette stratification du marché du travail, il s'agit de mettre en évidence ses mécanismes de fonctionnement. Cela suppose l'étude des modes d'accès à l'emploi, des stratégies d'offre de travail, de la mobilité des individus entre les divers segments, plus largement des processus de rationnement des emplois. En outre, une attention particulière doit être portée aux individus exclus de toute participation au marché du travail.

### Références bibliographiques

- Addison, T., Demery, L. (1994) : "The poverty effects of adjustment with labor market imperfections" in Horton, S., Kambur, R., Mazumdar, D. (Eds) (1994) : *Labor markets in an era of adjustment*, Washington, EDI development studies, Banque mondiale.
- Anderberg, M. R. (1973) : *Cluster analysis for applications*, NY, Academic press.
- Aryee, G. A., Mhone, G. C. Z. (1986) : *Vulnerable segments of the labor market in Southern Africa*, Genève, ILO/SATEP.
- Atkinson, A. B. (1987) : "On the measurement of poverty", *Econometrica*, vol. 55, n° 4.
- Bank Al Maghrib (1995) : *Rapport d'activité 1994*, Rabat, Banque Al Maghrib.
- Banque mondiale (1992) : *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale (1993) : *Maroc : Pauvreté, ajustement et croissance*, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale, Direction de la statistique (1993) : *Un profil de la pauvreté au Maroc*, Rabat, Direction de la statistique.
- Boateng, E. O., Ewusi, K., Kambur, R., Mc Kay, A. (1990) : *A poverty profile for Ghana 1987-1988*, SDA working paper n° 5, Washington, World bank.
- Bromley, R., Gerry, C (1979) : *Casual work and poverty in third world cities*, NY, John Wiley.
- Commission of the European Communities (1991) : *Final report on the second european poverty programme*, Brussels, CEC, cité par Preston, I. (1995) : "Sampling distributions of relative poverty statistics", *Applied statistics*, vol. 44, n° 1.
- Deaton, A. S., Muellbauer, J. (1986) : "On measuring child costs : with applications to poor countries", *Journal of political economy*, vol. 94, n° 4.
- Direction de la statistique (1991) : *Population active urbaine, résultats détaillés*, Rabat, Direction de la statistique.
- Direction de la statistique (1992) : *Niveau de vie des ménages 1990/1991*, Rabat, Direction de la statistique.
- Direction de la statistique (1993) : *Population active urbaine, premiers résultats*, Rabat, Direction de la statistique.
- Doeringer, P. B., Piore, M. J. (1971) : *Internal labor markets and manpower analysis*, Mass., Heath.
- Foster, J., Greer, J., Thorbecke, E. (1984) : "A class of decomposable poverty measures", *Econometrica*, vol. 52, n° 3.
- Glewwe, P. (1987) : *The distribution of welfare in Côte d'Ivoire in 1985*, LSMS paper n° 29, Washington, World bank.

- Gordon, D. M. (1972) : *Theories of poverty and underemployment*, Lexington, Mass., Heath.
- Haddad, L., Kambur, R. (1990) : "How serious is the neglect of intra-household inequality ?", *The economic journal*, vol. 100.
- Harrison, B. (1972) *Education, training and the urban ghetto*, Baltimore, J.H.U university press.
- Harris, R., Todaro, M. M. (1970) : "Migration, unemployment and development : a two-sector analysis", *American Economic Review*, vol. 60.
- Harriss, J. (1982) : "Character of an urban economy : small scale production and urban labour markets in Coimbatore", *Economic and political weekly*, vol. 17, n° 23-24
- Harriss, J. (1986) : *Vulnerable workers in the urban labour markets of South and South-East Asia*, Genève, polycopié, ILO.
- Jatoba, J. (1989) : "Urban poverty, labour markets and regional differentiation in Brasil" in Rodgers, G. (Ed) (1989) : *Urban poverty and the labour market*, Genève, ILO.
- Kannappan, S. (1985) : "Urban employment and the labor market in developing nations", *Economic development and cultural change*, vol. 33, n° 4, April.
- Lachaud, J.-P. (1989) : *Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation*, Genève, série de recherche 95, Institut international d'études sociales.
- Lachaud, J.-P. (Ed) (1994) : *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Genève, Institut international d'études sociales.
- Lachaud, J. P. (1995) : *Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique subsaharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la côte d'Ivoire*, DT/5/1995, CED, Université Bordeaux 1.
- Lewis, A. W. (1954) : "Economic development with unlimited supplies of labour", *Manchester school of economic and social studies*, vol. 22.
- Mazumdar, D. (1989) : *Microeconomic issues of labor markets in developing countries. Analysis and policy implications*, EDI seminar paper n° 40, Washington, World bank.
- Morrisson, C. (1991) : *Ajustement et équité au Maroc*, Paris, Centre de développement, OCDE.
- Norusis, M. J. (1994) : *SPSS professional statistics 6.1*, Chicago, SPSS Inc.
- Ravallion, M., Bidani, B. (1994) : "How robust is a poverty profile ?", *The world bank economic review*, vol. 8, n° 1.
- Reich, M., Gordon, D., Edwards, R. (1973) : "A theory of labor market segmentation", *American economic review*, papers and proceedings, vol 63, n° 2, May.
- Rodgers, G. (1986) : "Labour markets, labour processes and economic development", *Labour and society*, vol. 11, n° 2, May.
- Rodgers, G. (Ed) (1989) : *Urban poverty and the labour market*, Genève, ILO.
- Salahdine, M. (1992) : *Le marché du travail urbain au Maroc*, Genève, DP/34, Institut international d'études sociales.
- Salama, P., Valier, J. (1994) : *Pauvretés et inégalités dans le tiers monde*, Paris, La Découverte.
- Sen, A. K. (1979) : "Personal utilities and public judgements : or what's wrong with welfare economics", *The economic journal*, vol. 89.
- Sen, A. K. (1987) : *The standard of living*, Cambridge, Cambridge university press.
- SPSS Inc (1990) : *SPSS Categories*, Chicago, SPSS Inc.
- Taubman, P., Wachter, M. L. (1986) : "Segmented labor markets", in Ashenfelter, O., Layard, R. (Eds) (1986) : *Handbook of labor economics*, NY, vol. 2, Elsevier science

publishers, B. V.

Thurow, L. C. , Lucas, R. E. B. (1972) : *The American distribution of income : a structural problem*, Washington D. C., Joint Economic Committee.

Weeks, J. (1986) : *Vulnerable segments of the labor market : urban areas of the African region*, Genève, polycopié, ILO.

## Annexe

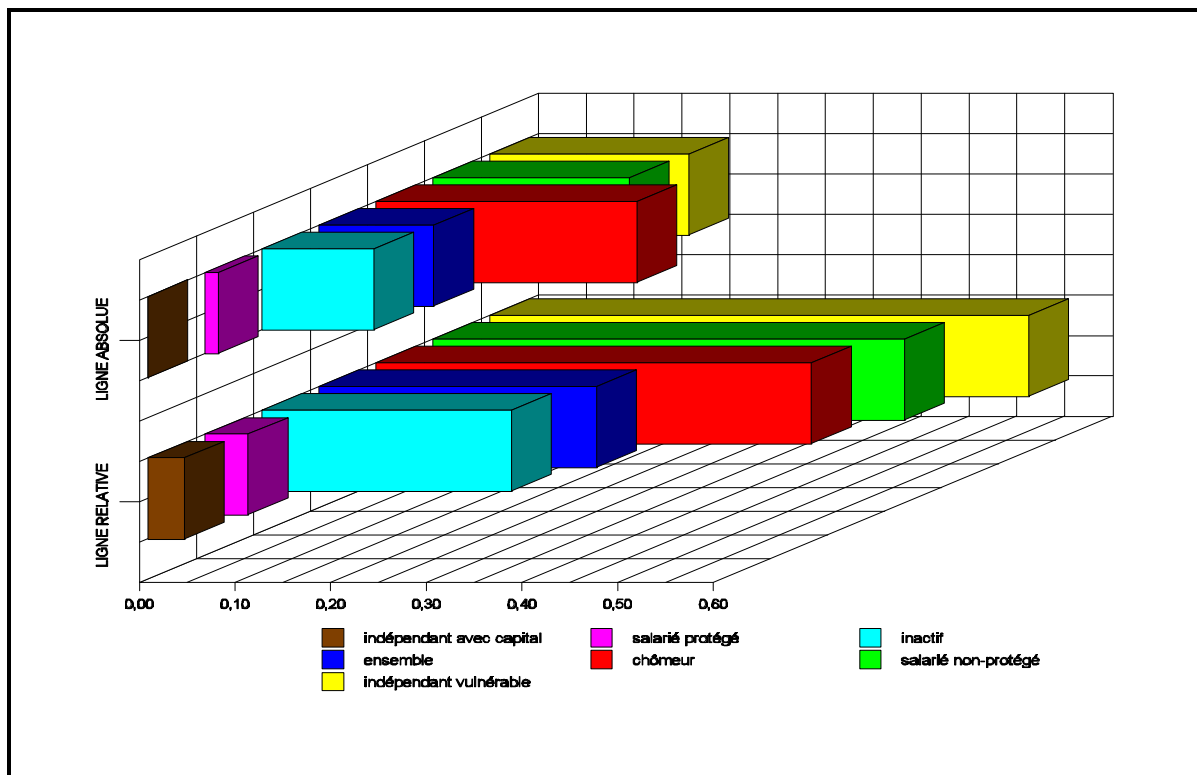


Figure A1 : Incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage et les deux lignes de pauvreté